



Assemblée générale

Distr. limitée
6 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Deuxième Commission

Point 25 b) de l'ordre du jour

**Activités opérationnelles de développement :
coopération Sud-Sud**

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président de la Commission,
M. Modest Jonathan Mero (République-Unie de Tanzanie),
à l'issue de consultations sur le projet de résolution A/C.2/67/L.8**

Coopération Sud-Sud

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 64/222 du 21 décembre 2009, dans laquelle elle a fait sien le document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

Rappelant ses résolutions 33/134 du 19 décembre 1978, 57/270 B du 23 juin 2003, 60/212 du 22 décembre 2005, 62/209 du 19 décembre 2007, 63/233 du 19 décembre 2008, 64/1 du 6 octobre 2009, 64/221 du 21 décembre 2009, 66/219 du 22 décembre 2011 et les autres résolutions relatives à la coopération Sud-Sud,

Rappelant également le document final du Sommet mondial de 2005¹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud²;

2. *Prend acte également* du rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-septième session³ et se félicite des décisions qui ont été adoptées⁴;

3. *Encourage* les fonds, programmes, institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies à prendre des mesures concrètes visant à véritablement intégrer l'appui à la coopération Sud-Sud et triangulaire dans leurs politiques et leurs travaux de programmation ordinaires et, dans ce contexte,

¹ Résolution 60/1.

² A/67/208.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 39* (A/67/39).

⁴ *Ibid.*, chap. I.



demande à ces entités et au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud d'exploiter leurs capacités institutionnelles et techniques mutuelles;

4. *Demande* aux commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle moteur dans la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ainsi que dans le renforcement du soutien technique et politique et de l'appui à la recherche à l'intention des pays de leurs régions respectives;

5. *Considère* qu'il faut mobiliser des ressources suffisantes pour renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, invite à cet égard tous les pays qui sont en mesure de le faire à contribuer à ce type de coopération, par le biais notamment du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement et le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, engage le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à lancer de nouvelles campagnes de mobilisation de fonds supplémentaires afin de recueillir davantage de ressources en espèces et en nature, tout en évitant une prolifération et une fragmentation des mécanismes de financement, et invite les donateurs et les États Membres qui sont en mesure de le faire à renforcer leur appui à la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, notamment en mobilisant durablement des ressources financières et en apportant leur assistance technique;

6. *Décide* de tenir la dix-huitième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud du 19 au 22 mai 2014, à l'issue d'une réunion d'organisation prévue le 5 mai 2014 pour élire le Président et le Bureau du Comité pour ladite session;

7. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session, au titre de la question intitulée « Activités opérationnelles de développement », la question subsidiaire intitulée « Coopération Sud-Sud », et prie le Secrétaire général de lui présenter, avant le début de cette session, un rapport complet sur l'état de la coopération Sud-Sud.